



Gonfreville l'Orcher, le 14 janvier 2016

Jean-Paul LECOQ

Maire de Gonfreville l'Orcher
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

Nos Réf. : JPL/SG

M. Alain BAZILLE
Vice-Président du Département
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin

76100 ROUEN

Objet : *Sécurisation de la RD 34 sur la commune de Gainneville et fin du péage de Saint-Romain/Epretot*

Monsieur le Vice-Président, Cher Collègue,

La route départementale n° 34 reliant, par la vallée du Saint-Laurent, la commune d'Harfleur, le hameau de Gournay-en-Caux sur Gonfreville l'Orcher, la commune de Gainneville et celle de Saint-Laurent-de-Brèvedent est de plus en plus fréquentée par les automobilistes, malgré sa configuration étroite et sinueuse.

Cette progression des flux, notamment aux heures sensibles, s'explique en partie par la congestion récurrente du trafic à hauteur du carrefour à feux de Gainneville situé sur la RD6015, un axe parallèle à la RD34.

En effet, il est fréquent de constater sur cette route une file d'automobilistes roulant au pas sur plusieurs kilomètres avant de franchir ces feux. Nombreux sont ceux qui décident par conséquent d'utiliser la RD34 dans la vallée avant de regagner la RD6015 sur le plateau à hauteur de Gainneville, de Saint-Aubin ou de Saint-Romain-de-Colbosc.

Je suis par conséquent saisi par plusieurs riverains de la vallée du Saint-Laurent sur la commune de Gainneville pour que le Département puisse, en lien avec la commune, prévoir une sécurisation de la RD34 dans sa traversée de Gainneville.

La création d'un passage piéton éclairé et signalé de manière dynamique, la réduction de la vitesse autorisée de 70 km/h à 50 km/h, la pose de ralentisseurs ou la création d'un plateau surélevé avec instauration d'une zone 30 sont ainsi avancés.

../..

Cette problématique analogue constatée sur le segment de cette route situé sur le hameau de Gournay-en-Caux fait actuellement l'objet d'un projet de réaménagement en lien avec les riverains, porté par le Département et la commune de Gonfreville l'Orcher.

Je souhaiterais par conséquent que le Département puisse gérer de manière concomitante la prise en charge de cette problématique de sécurité routière sur la commune de Gainneville.

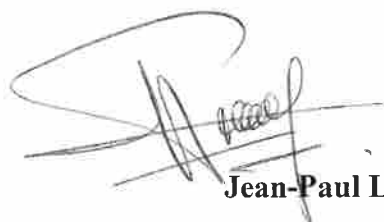
Par ailleurs, et afin d'agir sur la réelle cause de l'accroissement du trafic automobile dans la vallée du Saint-Laurent et sur la congestion récurrente de la RD6015 en sortie de l'agglomération havraise, il me paraît important que le Département, en lien avec la Région, puisse se saisir et porter de nouveau la question de la suppression du péage autoroutier totalement injustifié, de Saint-Romain-de-Colbosc/Epretot sur l'A29.

Il est en effet patent que la portion de l'autoroute A29, à partir de sa jonction avec l'A13 en sortie du Havre jusqu'au péage de Saint-Romain-de-Colbosc/Epretot, est sous utilisée par les automobilistes résidant et travaillant dans la grande agglomération havraise en raison de l'obligation d'acquitter un droit de péage, qui plus est fixé au tarif de 1,10 Euro totalement disproportionné par rapport aux 8 kilomètres parcourus.

Résultat, le flux de circulation se reporte sur la RD6015 et désormais sur la RD34.

Sous l'impulsion de votre prédécesseur Michel Barrier, le Département et les collectivités partenaires ont fortement investi ces dernières années en région havraise pour améliorer les conditions de circulation et de sécurité. Il n'est pas tolérable que dans le même temps un concessionnaire d'autoroute continue de taxer de manière excessive les automobilistes en étant ainsi responsable de reports de trafic sur d'autres axes dans le seul but d'accroître ses profits. Profits déjà suffisamment importants me semble-t-il.

Persuadé de pouvoir compter sur votre bienveillante attention concernant ces deux demandes, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président et cher collègue, en l'expression de mes bien sincères salutations.



Jean-Paul LECOQ